

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Compte rendu du colloque CEE L'Europe et l'avenir des services financiers

Roelandts, Christian

Published in:
Droit de l'informatique

Publication date:
1987

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Roelandts, C 1987, 'Compte rendu du colloque CEE L'Europe et l'avenir des services financiers', *Droit de l'informatique*, numéro 4, pp. 248-249.

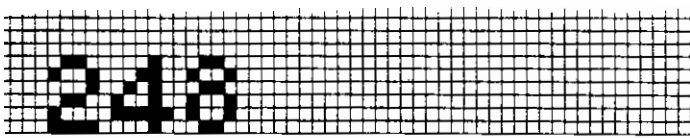
General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



des de paiement des consommateurs. Parmi les procédés de paiement, le Professeur GIGER distingue avec pertinence le paiement en numéraire, le paiement sans numéraire et les procédés de paiement qui impliquent partiellement du numéraire.

Les perspectives d'avenir du paiement sans numéraire sont évaluées à la lumière de l'évolution technologique: terminaux d'autorisation, carte à microprocesseur, banque à domicile.

L'auteur classe ensuite les cartes de crédit suivant divers critères, inventorie les fonctions des cartes de crédit, décrit le déroulement des opérations que permettent ces cartes, analyse les coûts, recettes et avantages pour les différents acteurs impliqués et termine cette partie par quelques considérations sur les conséquences qu'ont les cartes de crédit sur l'économie publique.

2. Fondements juridiques

La seconde partie dresse un tableau des différents systèmes des cartes de crédit (modèles bi-, tri- et multipartites), propose une qualification de leurs fonctions, tente un essai de délimitation du concept de carte de crédit et propose une remarquable typologie des contrats.

Fondamentalement, l'auteur distingue les modèles simples (caractérisés par une relation juridique bipartite) et les modèles qualifiés (caractérisés par une relation juridique tri- ou multipartite).

3. Analyse normative de droit positif

Les questions examinées concernent la formation, l'exécution et la fin des contrats correspondant aux différents modèles.

4. Analyse normative de droit prospectif

L'auteur entame d'abord une analyse critique du projet de loi sur le crédit à la consommation du Conseil fédéral du 12 juillet 1978 repris substantiellement par décret du 27 janvier 1982 par le Conseil national et présente son projet alternatif pris par décret du 10 janvier 1984 par le Ständerat. Le projet de loi sur le crédit à la consommation est ensuite confronté au problème des opérations impliquant des cartes de crédit.

5. Exemples de contrats

Le lecteur appréciera la quinzaine de conditions générales contractuelles proposée par des émetteurs installés en Suisse (Basler Pro Inerstadt — Kundenkarte, Berner Rotfunk — Einkaufskarte, Manor Kundenkarte) et classées suivant les catégories définies précédemment.

Après la lecture de ce précieux ouvrage de référence, une question reste à l'esprit du lecteur: qu'est-ce qu'une carte de crédit? Une certaine confusion semble régner tout au long de l'ouvrage.

Selon le professeur GIGER, les cartes de crédit ont différentes fonctions (pp. 86-90): fonction de paiement, fonction de crédit, autres fonctions. Page 148, il écrit que les marchés trait pour trait ('Zug-um-Zug') sont à comprendre en fonction des circonstances, notamment des circonstances techniques. Celui qui prend livraison de marchandises contre une facture payable à 30 jours paie tout de suite d'après la conception actuelle; cet acheteur ne prétend à

aucun crédit (p. 149). Dès lors, l'auteur distingue aux pages 154 et 155 les cartes de crédit sans fonction de crédit telles les cartes American Express et Diners Club (le délai de paiement s'explique notamment pour des raisons d'organisation administrative) et celles qui recouvrent la fonction de crédit (ex. la carte VISA avec option de crédit). Cette distinction est conforme à la typologie des cartes de crédit établie aux pages 93 à 108 dans laquelle il regroupe dans les cartes de crédit tant les cartes dites 'alternatives' qui permettent au titulaire de choisir l'option crédit, que les cartes dont la fonction principale est le paiement ou le rôle d'accréditif.

La confusion, à notre avis, commence aux pages 53 à 62 où, à propos des moyens de paiement sans numéraire, les cartes de crédit regroupent à la fois les 'cartes valeur' (Wertkarte) qui, tel un jeton, permettent d'acquiescer des biens ou services à concurrence de la valeur acquittée préalablement par le titulaire (cartes utilisées surtout pour payer des communications téléphoniques dans les cabines publiques) et les cartes de débit qui permettent un débit immédiat du compte bancaire du titulaire suite au retrait d'une somme à un distributeur automatique de billets (D.A.B.) ou suite à un transfert de fonds au moyen d'un terminal point de vente (T.P.V.). Or, les 'cartes valeur' et les cartes de débit ne répondent pas à la définition du concept de carte de crédit donnée par l'auteur.

Le Professeur GIGER définit la carte de crédit comme étant un document qui identifie son porteur en tant que partenaire du contrat (de carte de crédit) et oblige l'émetteur à autoriser le titulaire à obtenir des marchandises en prestations de services contre signature d'une facture (p. 161).

La confusion est entretenue lorsqu'à la même page 161, les cartes de crédit sont nettement distinguées des cartes Bancomat et Postomat qui sont bel et bien des cartes de débit. Cet ouvrage n'apporte donc pas une clarification de la terminologie, clarification qui fait encore défaut dans la littérature.

Malgré cette réserve, 'Kreditkartensysteme' représente un important travail d'analyse et de réflexion théorique et propose une intéressante typologie des contrats dont une compilation se trouve en fin d'ouvrage.

Marc SCHAUSS

Assistant au Centre de
Recherches Informatique et Droit
des Facultés Universitaires
Notre-Dame de la Paix de Namur

Commission des Communautés européennes, *Exposés faits lors du Colloque 'L'Europe et l'avenir des services financiers' tenu à Bruxelles les 5, 6, et 7 novembre 1986*

Il n'est pas trop tard pour relater les très intéressants travaux d'un colloque qui s'est tenu les 5, 6 et 7 novembre à Bruxelles sur l'Europe et l'Avenir des Services Financiers dont les exposés ont été publiés par la Commission des Communautés européennes.

Ce colloque, organisé dans le cadre du programme FAST de la Direction Générale XII, a eu pour objet d'analyser les processus de changement actuellement en cours dans le domaine des services financiers, d'évaluer les réactions possibles des divers acteurs à ces changements, à savoir les institutions financières, les pouvoirs publics, les syndicats et les consommateurs, et, enfin, d'en tirer les consé-

quences pour l'avenir des programmes d'intégration et de recherche poursuivis par la Commission.

Après une séance plénière consacrée à 'L'Europe et le changement financier', les participants se sont partagés entre quatre ateliers parallèles. Les travaux ont ensuite été clôturés par une nouvelle séance plénière de synthèse consacrée aux 'Perspectives européennes'.

De l'Atelier I, sur 'Les acteurs et leurs nouvelles stratégies', nous retiendrons la mise en garde de M. BON (Carrefour, Evry) sur le rôle futur des entreprises commerciales dans la distribution de produits et services financiers. Celui-ci a clairement exprimé l'intention de la Distribution de 'chasser sur les terres des voisins' et de s'intéresser, à l'avenir, à la vente de services et produits financiers, en concurrence avec les banques et les compagnies d'assurances. Encore faut-il réussir. Monsieur BON analyse dans sa communication les atouts dont disposent les distributeurs et les conditions de leur réussite.

L'atelier II était consacré aux 'Nouveaux produits et marché'. Plusieurs orateurs ont traité des innovations qui sont apparues sur le marché financier européen au cours de ces dernières années. Ainsi l'on a évoqué le marché 'Swaps', celui des 'Futures' et des Options, les obligations à taux flottant, à taux revisable, à coupon 0, en Ecus et quantité d'autres innovations financières récentes car, comme l'a souligné un des conférenciers, Monsieur LAVIOLETTE de la Banque Bruxelles-Lambert, ces innovations sont à ce point nombreuses qu'il n'est pas possible de les décrire toutes, ni même de simplement les énumérer!

Cet atelier s'est clôturé par une table ronde sur 'Les transferts électroniques de fonds et enjeux européens' lors de laquelle Dimiri VITTAS a fait le point sur les développements du transfert électronique de fonds dans les divers pays membres de la Communauté.

Il exprime l'opinion que l'avenir verra le développement par les banques d'un grand nombre de nouveaux services financiers, et même non-financiers, intégrés. C'est ainsi, dit-il, qu'à l'avenir les banques pourraient, par exemple, non seulement accorder un prêt voiture mais également assurer le véhicule, le rapatrier, le réparer et même garantir sa valeur de revente.

Seulement, une concurrence féroce va se développer, non seulement entre établissements financiers mais également entre les banques et des institutions non financières, tels les grands magasins et les compagnies d'assurances.

L'Atelier III a abordé les 'Nouveaux comportements, nouvelles qualifications, nouvelles formations'.

Monsieur F. MANCILLA GARCIA (UNESPA, Madrid) y a fait un exposé extrêmement documenté sur le problème d'intense actualité que constitue, dans tous les pays, le financement de la retraite. Il a analysé les causes de la crise de la Sécurité Sociale et s'est particulièrement intéressé au financement des deuxième et troisième piliers. Pour l'auteur, le deuxième pilier est la protection professionnelle (Sécurité Sociale obligatoire et Fonds de Pension privés) et le troisième pilier, tout service, épargne et assurance libre, n'ayant aucun rapport direct avec le premier pilier qui garantit à tout citoyen le strict minimum vital.

Ensuite Messieurs A. BABEAU (Université Paris-Dauphine, Paris) et J. MITCHELL (National Consumer Council, Londres) se sont, tous deux, attachés à analyser les comportements du public face aux innovations financières. Le premier a examiné l'épargne des ménages dans divers pays de la Communauté tandis que le second a surtout développé l'attitude des consommateurs européens face aux distribu-

teurs automatiques de billets et aux transferts électroniques de fonds dans les points de vente. Ce dernier sujet a également été abordé par Ph. JENNINGS (EURO-FIET, Genève) mais sous l'angle des conséquences économiques du transfert électronique de fonds sur l'emploi, le recrutement, la formation et les conditions de travail du personnel des institutions financières.

Enfin, dans l'Atelier IV, consacré aux 'Pouvoirs publics', R. TRIFFIN (Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve) a développé ses vues sur le Système Monétaire Européen et sur le rôle futur de l'Ecu, tandis que M.A. HALL (Trésor britannique, Londres) et Y. ULLMO (Conseil National de Crédit, Paris) ont exposé les innovations financières vues sous l'angle de la politique monétaire. R. PECCHIOLI (OCDE, Paris) a traité de la suppression des barrières à l'entrée d'institutions étrangères dans les pays membres de l'OCDE et R.E.G. BACK (British Telecom, Londres) plaide pour la création d'une infrastructure pan-européenne en matière de télécommunications qui assurerait la libre circulation des données et permettrait aux usagers d'obtenir la même gamme de service dans tous les pays d'Europe.

Cet atelier fut également suivi d'une table ronde sur 'L'intégration financière et monétaire de l'Europe' avec un exposé de Padraig MCGOWAN (Central Bank of Ireland).

En conclusion, l'on peut féliciter la DG XII, de la Commission des Communautés Européennes, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette rencontre, lors de laquelle furent abordés des problèmes qui ne peuvent laisser indifférent quiconque se soucie de permettre à l'Europe de tirer plein profit de l'évolution technologique en cours dans le domaine des services financiers.

Christian ROELANDTS

ALPA, G. et ZENO-ZENCOVITCH, V., *I contratti di informatica profili civilisti, tributari di bilancio, in diritto dell'informatica*

(T. VII, Giuffrè, Milano, 1987, 486 pages)

L'ouvrage reçu reprend plus de vingt contributions autour du droit civil, comptable et fiscal de l'informatique entendu au sens le plus large, y compris les problèmes civils posés par les transferts électroniques de fonds et les services télématiques.

A côté d'articles de fond, représentant un approfondissement des concepts du droit civil dans leur application aux contrats informatiques, des analyses plus spécifiques s'attachent à l'étude de l'une ou l'autre clause ou formule contractuelle.

Le lecteur ne manquera pas d'apprécier ce mélange qui constitue une contribution majeure à la connaissance du droit appliqué aux problèmes nés de l'informatique. La qualité reconnue des auteurs et des responsables de la publication en est le meilleur gage.

Y. POULLET

LASSERRE, B., LENOIR, N., STIRN, B., *La transparence administrative*

(PUF, Politique d'aujourd'hui, Paris, 1987, 236 p., 120 F.F.)

'Le temps n'est plus où l'administration pouvait se retrancher derrière le secret des bureaux. Les exigences nouvelles